

# Collège Camille Claudel de Latresne



## Section sportive football et arbitrage

Collège Camille Claudel  
6 Chemin du stade  
33360 Latresne  
05 57 97 15 99

[footballcollegelatresne@gmail.com](mailto:footballcollegelatresne@gmail.com)

## Informations générales

L'objectif principal est d'offrir les **conditions optimales d'une réussite scolaire et sportive** aux élèves désirant entrer à la section sportive du collège.

Tous les personnels impliqués dans le projet veilleront à **préserver l'équilibre de vie** de leurs élèves, tant sur le plan scolaire que sportif, médical, éducatif ou psychologique.

Une section sportive de collège n'a pas pour ambition de former les athlètes de haut-niveau, mais bien des **citoyens de demain parfaitement équilibrés**, bien dans leur tête et dans leur corps. Par conséquent, quel que soit le niveau de l'enfant, le **scolaire primera toujours sur le sportif**.

Postuler et entrer à la section est un engagement fort de la part des élèves et des parents :

- il demandera à l'enfant plus de **rigueur, de travail, de concentration, de persévérance et d'exemplarité** que les camarades du cursus classique. Car en plus du travail purement scolaire, le-la jeune sportif-ve devra assumer la partie athlétique. Par conséquent, postuler à la section nécessite d'être un-une élève solide et scolairement, et sportivement.
- les parents seront des **acteurs** à part entière de la formation, auxquels on **rendra régulièrement des comptes**, mais qui seront également amenés à **participer et à aider** aux différentes actions.

La section sportive s'adresse à **tous-tes les élèves de l'établissement ainsi qu'aux élèves de CM2** qui entreront en 6<sup>ème</sup> à la rentrée suivante. Ils-elles devront passer des **tests de sélection** dans le courant du mois de mai de l'année précédente. La section comptera **28 élèves, 7 par niveau de classe**, répartis-ies dans la même classe de niveau et aura ainsi 14 benjamins-es (U11 en 6ème-U12 en 5ème) et 14 minimes (U13 en 4ème-U14 en 3ème).

La section sportive est en **partenariat** avec le club de football des portes de l'Entre 2 Mers, le **FCPE2M**, avec la **Ligue de Nouvelle Aquitaine**, le **district de Gironde**, la **communauté de communes des portes de l'entre 2 mers** et l'**Aérocampus** de Camblanes. L'engagement de ces partenaires va permettre de travailler dans d'excellentes conditions puisqu'ils mettent à disposition les installations sportives de Camblanes, des éducateurs du club, des minibus pour amener et ramener les élèves, le gymnase de l'Aérocampus pour la période hivernale.

De façon à permettre au-à la jeune un plein épanouissement au sein de la section, l'équipe éducative propose un cursus scolaire basé sur un **quadruple projet : scolaire, sportif, éducatif et citoyen**.

Un "**livret individuel de suivi**" sur toute l'année et sur toute la scolarité sera à disposition des parents et de l'enfant. Toutes les informations concernant le scolaire, le sportif, le médical ou l'éducatif y seront inscrites et le livret sera remis au-à la jeune à la fin de sa scolarité au collège.

La "**Charte de la Section Sportive**" sera expliquée, débattue, et signée en début d'année par l'ensemble de l'équipe éducative, les parents et l'élève. Elle explicitera les **droits** et impliquera les différents acteurs concernant les **devoirs** de chacun. Elle sera la référence **tout au long de la scolarité**.

## Projet scolaire

L'objectif est de **maintenir ou d'améliorer le niveau de début d'année**. Nous partons du principe que permettre à un enfant de vivre une passion dans les meilleures conditions est source de **motivation, de confiance, d'estime de soi, d'autonomie, de goût à l'effort** ayant des répercussions bénéfiques sur les résultats scolaires.

Un suivi scolaire sera réalisé avec l'enfant et les parents tous les **mois et demi** par le responsable de la section en liaison avec l'équipe éducative afin de repérer les éventuelles difficultés scolaires. Chaque décision, bonne ou moins bonne sera reportée dans le livret individuel de suivi.

Si le besoin s'en fait sentir, en accord avec les parents, les enseignants et l'enfant, une décision sera prise permettant à l'élève de **souffler, de récupérer** et donc de **rattraper le retard**.

Il s'agira :

- **d'aménager la fréquence des entraînements** par la suppression d'un ou plusieurs d'entre eux, ponctuellement, hebdomadairement ou mensuellement.
- de permettre à l'élève de **bénéficier des aides** proposées par le collège, aide méthodologique aux devoirs ou cours de soutien.
- de mettre en place un système de **tutorat** concret et efficace entre élèves de la section.

Si malgré tout le soin et les aides apportés à l'élève, l'équipe éducative constate que l'enfant est toujours en difficulté scolaire, l'arrêt de la section sera envisagé avec une poursuite des études l'année suivante dans le cursus classique.

NB : un-e élève désireux-se d'entrer à la section sportive ne pourra pas postuler à l'entrée en classe bilingue ni choisir l'option latin.

## Projet sportif

L'élève bénéficiera de 2 séances d'entraînement hebdomadaires de 2h, auxquelles se rajouteront une séance le mercredi après-midi au sein de l'association sportive du collège, le match du week-end et éventuellement les entraînements au club. Bien entendu les cours d'EPS au collège seront suivis puisqu'obligatoires.

Il s'agira donc pour chacun-ne d'entre eux-elles de **développer, d'améliorer, d'affiner les techniques en mouvement**, tout ce qui concerne le rapport du corps au ballon. Pour faire simple : passes, contrôles, conduites, frappes de balle, travail du corps dans l'espace et le temps...

Le développement des **qualités athlétiques et physiologiques** se fera essentiellement par un travail spécifique avec ballon. Cette période de l'adolescence étant celle des acquisitions, on privilégiera donc les formes jouées et/ou ludiques. La section doit être source de **travail et d'apprentissage**, mais également de **plaisir**.

**Collectivement**, découvrir, comprendre, assimiler les différentes organisations d'une équipe sur un terrain. Être capable de s'adapter au schéma tactique adverse. **Individuellement**, découvrir et intégrer le jeu au poste, comprendre que **chaque individualité s'imbrique dans un collectif**. Pour ce faire, les valeurs de **don de soi, d'abnégation, de respect des consignes** liées au placement/déplacement, et d'**altruisme** y prendront toutes leurs places.

**Sur le plan mental**, le **courage**, le **goût à l'effort**, l'**envie de se dépasser**, l'**écoute**, le **sérieux** et la **rigueur** feront quotidiennement partis, explicitement ou non, des valeurs transmises tous les jours aux élèves de la section.

Les règles régissant le statut des sections sportives impliquent que chaque élève doit avoir **obligatoirement** une licence fédérale. La seule exception vaudra pour un-e élève débutant-e dans l'activité et qui aura réussi les tests de sélections. Si il-elle voudra poursuivre sa scolarité au sein de la section, il-elle devra alors obligatoirement s'inscrire dans un club.

Il-elle sera également **obligatoirement inscrit-e** à l'association sportive du collège et participera au championnat UNSS football, au cross départemental UNSS et au Raid du Conseil Général de fin d'année.

Sur le plan médical, toute section sportive a l'obligation de **respecter la circulaire de 2003** : par conséquent, un **certificat médical** valable pour l'année entière, établi par un **médecin du sport**, au choix des familles devra être impérativement fournis à l'établissement à la rentrée scolaire. Le certificat médical sera accompagné d'un **électro cardiogramme pour la première année d'inscription**. Le non-respect de ce point de règlement conduira à l'exclusion temporaire de l'élève jusqu'à régularisation de sa situation

Le médecin du sport est le **seul habilité** à apprécier la fatigabilité du jeune et à se prononcer sur l'aménagement du programme d'entraînement.

Toute dispense médicale contre-indiquant la pratique du football devra, classiquement, être fournie au professeur responsable de la section.

Un **dossier médical** consultable par les familles est tenu par Mme l'infirmière. Chaque enfant sera pesé et mesuré 3 fois dans l'année, et chaque dispense ou blessure y sera notifiée. Les certificats médicaux obligatoires y seront classés.

Un **partenariat avec le cabinet de kinésithérapie** de Latresne est établi pour le suivi des blessés.

**Les entraînements se feront:**

- au stade de Camblanes de septembre à novembre et de mars à juin,
- au gymnase de l'Aérocampus pour la période hivernale de décembre à février.

**L'encadrement :**

M.Zammit professeur EPS, responsable de la section et diplômé d'état de football.

M.Chassaing Cédric éducateur du FCPE2M diplômé d'état de football

Pour tous renseignements : **footballcollegelatresne@gmail.com**

Les élèves de la section ont un emploi du temps aménagé leur permettant de s'entraîner dans le temps scolaire afin d'optimiser leur équilibre de vie.

La section propose deux entraînements sur 2 créneaux de 2h00 de 14h45 à 16h45 (1h30 de travail et 30mn de déplacements-vestiaires). Les 2 groupes : 6<sup>ème</sup> -5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> travailleront sur les mêmes créneaux horaires mais sur 2 terrains différents.

**Répartition des horaires vers une semaine équilibrée**

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Heures	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min	Bj-Min		
H1	<b>EPS</b>											
H2												
H3									<b>EPS</b>	<b>EPS</b>		
H4												
<b>REPAS</b>												
H1					Entraînement UNSS Ou Compétitions UNSS Ou Repos						Compétitions  Clubs U11 - U12 U13-U14	
H2												
H3			<b>Section Sportive</b>				<b>Section Sportive</b>					
H4												
Clubs												

## Projet éducatif

De façon à rendre l'élève **responsable, autonome**, lui apprendre à **travailler en groupe**, lui donner **confiance en lui**, lui apprendre le **goût à l'effort**, lui inculquer une **culture sportive**, les actions suivantes seront tout au long de l'année (voire sur le cursus section sportive) menées avec l'aide des parents et des différents partenaires :

**Responsabiliser** les élèves en respectant le **calendrier mensuel d'organisation des séances** établi en début d'année, 1 mois-1 niveau de classe :

- Compter, chercher et ramener les ballons, les chasubles, les plots, sifflets...
- Mise en place et rangement du petit matériel à chaque séance en fonction des exercices du jour
- Récupérer les chasubles propres à la laverie en début de semaine, les amener à chaque fin de semaine
- Chercher les maillots jour de compétition, les amener à la laverie et aller les chercher le lendemain

De façon à être acteur-trice de son apprentissage et non consommateur-trice, l'élève **prendra en charge régulièrement** l'échauffement et/ou les étirements. Au sortir de la section, il-elle doit être **capable de mener, d'assumer seul-e** un échauffement classique ou une séance d'étirements des principaux groupes musculaires.

La notion d'**hygiène** faisant partie intégrante des valeurs véhiculées par la section, les douches de fin d'entraînements seront, bien évidemment, **obligatoires**.

Le groupe des minimes (4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>, U13-U14) et plus particulièrement celui de 3<sup>ème</sup> sera amené à "investir" l'habit de **coach** et à prendre en charge, à mener, à diriger un exercice ou un jeu de fin de séance. Passer régulièrement devant les autres, prendre la parole avec la gestuelle appropriée permet, par la force de la répétition de **développer la confiance en soi**, de **donner une image positive** mais aussi de les préparer à un **futur éventuel diplôme d'entraîneur**.

Des actions de **prévention** seront menées à intervalles réguliers par Mme l'infirmière, le responsable de la section, ou des intervenants extérieurs tout au long du cursus dans le cadre du **CESC** (Comité à l'Éducation, à la Santé et à la Citoyenneté) :

Lutte contre le dopage, lutte contre les violences, actions de citoyenneté, action pour l'égalité filles/garçons, prévention contre le harcèlement, prévention contre le tabagisme, action petit déjeuner, diététique du sportif...

Des **sorties** seront programmées : club partenaire, Girondins-nes de Bordeaux, finale de coupe de France ? Sortie ludique de fin d'année. L'aide de parents sera précieuse.

## Projet citoyen

Les élèves de la section sportive organiseront chaque année 2 **actions citoyennes fortes** :

- une course pour une **cause humanitaire** que la section choisira en début d'année
- « **l'événement de la section** » qui sera là encore défini à chaque début d'année par les élèves.

Exemple : « Le repas de Noël de la section » ou « Le loto de la section » ou...

Une partie de l'argent récolté sera reversée au foyer socio-culturel pour le **bien commun**.

## Action spécifique arbitrage

La section du collège aura une **obligation de résultats** en demandant l'obtention en fin de cursus du **diplôme de jeune arbitre officiel niveau départemental** sur le plan scolaire correspondant sur le plan fédéral au **diplôme de jeune arbitre de district**.

Un partenariat est établi avec la ligue et le club FCPE2M, un arbitre officiel viendra plusieurs fois dans la saison prodiguer ses conseils suivant un calendrier établi en début d'année.

L'élève arbitrera régulièrement à chaque entraînement. Il-elle dirigera également des rencontres à l'UNSS et portera à ce moment-là une tenue d'arbitre.

Arbitrer c'est, seul-e face à l'adversité, être capable de prendre des **décisions** dans le respect des lois du jeu. Pour cela, progressivement au cours des années, le-la jeune **apprendra les 17 lois du jeu**, intégrera les différentes interprétations, apprendra à **gérer** les innombrables **conflits**, la **gestuelle**, la **dialectique**, et les **placements-déplacements** d'un arbitre.

**Tenue arbitre** (photos non contractuelles)





## Engagement de chacun

De façon à préserver l'intégrité de l'enfant pour l'engager sur la voie d'une réussite scolaire, sportive et sociale, il y aura un **engagement de tous les partenaires de l'équipe éducative** :

Direction de l'établissement, direction et Cadre technique du club, responsable de la section, enseignants, professeurs principaux, CPE, Infirmière.

Intégrer la section est un acte fort, et on demandera à l'élève une **obligation d'exemplarité** sur le plan disciplinaire. Il-elle devra respecter rigoureusement le règlement intérieur de l'établissement, mais également la charte de la section sportive. Tout manquement grave à l'un ou l'autre des règlements impliquera **immédiatement l'exclusion définitive** de la section.

## Tenues

Afin de développer toutes les valeurs édictées précédemment, nous voulons développer le **sentiment d'appartenance** à ce projet sportif. Aussi, chaque élève aura une **tenue de match** aux couleurs et au logo de la section, une **tenue d'entraînement** (chaussettes, short, t-shirt, sweat-shirt) aux couleurs et au logo de la section et du FCPE2M, ainsi qu'une **tenue de "sortie"**, survêtement et polo aux couleurs et au logo de la section que nous demanderons de **porter les jours d'entraînements**.

Une participation de **100€ pour le pack vêtement** sera demandée aux familles en début d'année de **6<sup>ème</sup>** et de **4<sup>ème</sup>**.

Les couleurs de la section sportive du collège Camille Claudel de Latresne sont bleu marine et blanc pour les tenues d'entraînements et de match et bleu marine et noir pour le survêtement (photos non contractuelles).

Tenue d'entraînement

Tenue de match

Tenue de sortie

